**HYDROGEOLOGUE AGREE EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT**

A déposer en **deux exemplaires**

L'acte de candidature et le dossier de demande d'agrément devront parvenir

au plus tard le **24 avril 2017 – 16h00** (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Normandie

Direction de Santé Publique

Pôle Santé-Environnement

Espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille

14050 CAEN Cedex 4

Tout dossier incomplet sera rejeté et renvoyé à son expéditeur

**Références** :

* Code de la santé publique : article R1321-14 du code de la santé publique,
* Arrêté du 15 mars 2011 (modifié par l’arrêté du 21 décembre 2015) du ministère chargé de la santé relatif aux modalités d’agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d’hygiène publique,
* Décision du 8 février 2017 de Madame la directrice générale de l’Agence Régionale de Santé de Normandie déclarant ouvert l’appel à candidature.

ARS de Normandie

Délégation départementale

de Seine-Maritime

Espace Claude Monet

2 place Jean Nouzille

CS 55035 - 14050 CAEN Cedex 4

Tél. : 02 31 70 96 96

[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

**ACTE DE CANDIDATURE**

ARS de Normandie

Espace Claude Monet

2 place Jean Nouzille

CS 55035

14050 CAEN Cedex 4

Tél. : 02 31 70 96 96

[www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

## Les services de l’ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s’adressant au Correspondant Informatique et Liberté :

**Estelle DEL PINO TEJEDOR (tél. 02.31.70.96.85 /** **estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr****)**

**Je soussigné :**

demande à être nommé hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique **pour** le(s) département(s) : **Calvados [ ]  Eure [ ]  Manche [ ]  Orne [ ]  Seine-Maritime [ ]**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre chargé de la santé du 15 mars 2011, je m'engage dans l'hypothèse où ma demande d’agrément serait retenue à :

* ne pas utiliser le titre « d'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique » à des fins commerciales et publicitaires, ni à titre personnel, ni au titre de l'organisme dont je dépends,
* refuser tout dossier pour lequel je serais intervenu ou serais susceptible d'intervenir au titre de la maîtrise d'œuvre ou de la réglementation,
* n'intervenir au titre d’hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique que sur demande de la directrice générale de l’Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS),
* instruire personnellement et dans le délai fixé par la directrice générale de l’ARS les dossiers qui me sont communiqués, dès que ceux-ci sont complets,
* demander un délai complémentaire d’instruction à la directrice générale de l’ARS en cas de dépassement du délai fixé en justifiant les raisons de cette demande,
* observer un devoir de réserve pour tous les dossiers transmis,
* ne percevoir, pour chaque consultation, d’autres indemnités que celles prévues par la réglementation,
* transmettre, pour chaque demande d’avis dans le délai imparti par la directrice générale de l’ARS, un exemplaire du rapport au pétitionnaire, à l’hydrogéologue agréé coordonnateur et à la directrice générale de l’ARS,

Je prends acte du fait que tout manquement à ces règles peut entraîner le retrait immédiat de mon agrément, sur décision de la directrice générale de l’ARS.

Je vous indique également que je suis prêt à exercer la fonction de :

- coordonnateur départemental : OUI [ ]  NON [ ]

pour le(s) département(s) **Calvados [ ]  Eure [ ]  Manche [ ]  Orne [ ]  Seine-Maritime [ ]**

 et à organiser une réunion annuelle des hydrogéologues agréés dans le département

- suppléant du coordonnateur (facultatif) : OUI [ ]  NON [ ]

Je souhaite figurer sur la liste nationale des hydrogéologues agréés établie par le Ministère chargé de la santé : OUI [ ]  NON [ ]

Fait à ………….le ……………………

Signature (porter la mention lu et approuvé)

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT**

**DES HYDROGEOLOGUES EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE**

Nom :

Prénom(s) :

Date de Naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Télécopie (facultatif) :

Adresse de messagerie électronique :

Profession :

Service(s) ou organisme(s) où exerce le demandeur :

Fonction(s) exercée(s) :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Télécopie :

Adresse de messagerie électronique : ..

Date d'entrée en fonctions professionnelles :

Diplômes d'enseignement supérieur obtenus (préciser pour chaque diplôme l'université ou l'école qui a délivré le diplôme ainsi que l'année d'obtention et **joindre une copie certifiée des diplômes délivrés à l'étranger**) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Diplômes** | **Université** | **Année** |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |

Références professionnelles en matière de géologie et d'hydrogéologie (préciser les fonctions déjà exercées et les principaux travaux déjà réalisés) :

Activités hydrogéologiques exercées dans le département ou la région :

Activités hydrogéologiques exercées au titre de l'agrément hygiène publique :

Agréments déjà obtenus au titre de l'hygiène publique (préciser les départements, les années et les fonctions remplies : hydrogéologue agréé, coordonnateur, suppléant) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Départements** | **Fonction** | **Année** |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |
|   |   |   |

Autres départements d'une autre région pour lesquels des agréments sont sollicités :

Le cas échéant, autres départements dans lesquels le demandeur se porte candidat à la fonction de coordonnateur et/ou de suppléant :

\*\*\*\*\*\*\*